

COMMUNE DE SAINT-CERGUE - Municipalité

PREAVIS MUNICIPAL No 15/2023

Demande de crédit de CHF 108'000 TTC destiné à la réfection du sol de la salle de gymnastique du Vallon.

Délégué municipal : **Laurent Mathez**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Le sol de la salle de gymnastique du Vallon possède un revêtement d'origine, qui date de 1992, et n'a jamais été remplacé depuis. Plusieurs réparations ont été effectuées. Des fissures apparaissent de plus en plus fréquemment sur le sol, les réparations ponctuelles ne suffisent plus et vont finir par coûter chères. Une réfection complète est désormais nécessaire.

2. Description des travaux

La surface totale du terrain de sport est de **480 m²**. Le local de stockage pour le matériel de sport (**85 m²**) sera également réfectionné. Les premiers travaux consistent en l'arrachage et l'évacuation du revêtement existant. L'ensemble des matériaux usagers représente un volume d'environ **20 m³**. Un ponçage des supports sera ensuite effectué afin de conserver une bonne uniformité. Une couche d'égalisation, de nature Epoxy et sable de quartz, sera posée en cas de différence de hauteur trop importante (+/- 5mm).

Le futur revêtement est de type « sportif à souplesse ponctuelle », soit un revêtement identique au l'existant. Sa référence est « Pulastic DG 2000 ». L'épaisseur actuelle sera également conservée : **14 + 3 mm**. Les douilles ancrées dans le sol, doivent être changées pendant les travaux. Le modèle sera cependant conservé afin qu'il corresponde toujours à nos équipements de jeux actuels.

Les boiseries bordant la salle de sport seront également refaites à cette occasion. En effet, de nombreuses menuiseries, comme les « goals » en panneaux de bois et les plaintes, sont endommagés.

L'ensemble des marquages des différents terrains de sport (volleyball, basketball, tennis, handball, badminton) seront remis à l'identique.

La durée des travaux est estimée à environ 3 semaines, à cela doit s'ajouter une dizaine de jours de séchage. La salle de sport sera, par conséquent, indisponible pendant toute cette période.

Salle de sport actuelle :



3. Financement

Des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises spécialisées pour effectuer ces travaux. L'offre la plus intéressante retenue par la municipalité est l'entreprise Walo:

Installations de chantier, travaux préparatoires, protection	4'633.90 CHF
Démolition, transports et élimination	17'332.95 CHF
Fournitures et pose des douilles	10'700.00 CHF
Revêtements sportifs à souplesse ponctuelle	52'313.60 CHF
Fournitures et application de marquages sur revêtement sportifs en salle	6'490.00 CHF
Rabais -2.00%	-1'829.40 CHF
Escompte -2.00%	-1'792.80 CHF
Sous-total HT	87'848.25 CHF
Menuiserie	CHF
TVA 7.70%	CHF
Divers / imprévus HT	CHF
Total TTC	108'000.00 CHF

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis **No 15/2023** de la municipalité
- ouï le rapport de la commission des finances
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

D E C I D E

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux destinés à la réfection du sol de la salle de gymnastique du Vallon
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 108'000 TTC**
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement net de **CHF 108'000** au maximum en 10 ans.

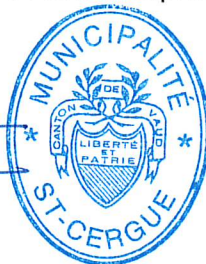
Ainsi délibéré en séance de municipalité du 21 août 2023.

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot